

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PenClean
Code du produit KWZ 98
UFI 3R6P-3FAA-1W4N-TDGW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Détergent
Catégories d'utilisateurs: utilisateurs professionnels ET privée.
Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise KWZ Industrie AG
Ringstrasse 15
CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h]
Telefax +41 44 404 22 99

Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse : [24h/7d]
Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Date d'émission 04.03.2021

Version 1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Le produit n'est pas dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	Aucun(e).
Mentions de danger	Aucun(e).
Conseils de prudence	Aucun(e).
Informations supplémentaires	Aucun(e).
Identificateur de produit	2-butoxyéthanol, No.-CAS 111-76-2, No.-CE 203-905-0
2.3. Autres dangers	Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

alcaline en solution aqueuse. contient Surfactants.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Benzyl alcohol	5% - 10%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 100-51-6 No.-CE: 202-859-9 No.-Index: 603-057-00-5
2-butoxyéthanol	2,5% - 5%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302 (ATE=470mg/kg bw), Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315	No.-CAS: 111-76-2 No.-CE: 203-905-0 No.-Index: 603-014-00-0
Sodium cumenesulphonate	2,4%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 28348-53-0 No.-CE: 248-983-7

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Conseils pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Dans le récipient fermé de moins de 1 an sur la date de fabrication de conserves. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Classe de stockage ---.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Benzyl alcohol (CAS 100-51-6)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation
Developmental Risk Group C
skin notation

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	5 ppm TWA [MAK] (aerosol, vapour) 22 mg/m3 TWA [MAK] (aerosol, vapour)
2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	150 mg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Parameter: 2-Butoxyacetic acid (after hydrolysis)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation	skin notation
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	10 ppm TWA [MAK] 49 mg/m3 TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	20 ppm STEL [KZW] 98 mg/m3 STEL [KZW]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Appareil respiratoire avec filtre A2 [EN141].
<i>Protection des mains</i>	Gants de protection conformes à EN 374. Gants en latex. Temps de percée: > 8 h.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Ne pas chauffer le produit.

Contrôle d'exposition de l'environnement Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide. Solution aqueuse.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	Non applicable.
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.014
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Benzyl alcohol (CAS 100-51-6) Dermal LD50 Rabbit = 2 g/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 8.8 mg/L 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 1230 mg/kg (NLM_CIP) 2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2) DL50/orale 470 mg/kg. (Rat) Sodium cumenesulphonate (CAS 28348-53-0) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat > 7000 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.
----------------	------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
----------------	--

Benzyl alcohol (CAS 100-51-6)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent
Ingredient Database - Anaerobic
Degradation

Biodegradable under anaerobic conditions.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent
Ingredient Database - Aerobic
Degradation

Readily biodegradable according to OECD guidelines.

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute
Toxicity Data

LC50 96 h Pimephales promelas 460 mg/L [static] (EPA)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity
Data

LC50 96 h Lepomis macrochirus 10 mg/L [static] (EPA)

EC50 48 h water flea 23 mg/L

2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

LC50/96h/poisson 1370 mg/l.

CE50/48h/daphnie 800 mg/l.

Sodium cumenesulphonate (CAS 28348-53-0)

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute
Toxicity Data

EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID)

12.2. Persistance et dégradabilité

Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Non dangereux pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets**Résidus de produit / produit non utilisé**

Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 30 .

Emballages contaminés

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Eliminer comme le produit non utilisé. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	CPID (CH): 529074-87. Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: <5%: agents de surface anioniques Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = nwg. Classe de stockage NG. (CH) VOC (CH) = 15%
Benzyl alcohol (CAS 100-51-6) Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements	2906.2100 Solvent Fragrance/aromatic compositions/their raw materials The presence of the substance must be indicated in the list of ingredients referred to in Article 19[1][g] when its concentration exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products (fragrance, aromatic compositions, their raw materials) For purposes other than inhibiting the development of micro-organisms in the product. This purpose has to be apparent from the presentation of the product 1.0 % MAC
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([202-859-9])
2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I Switzerland - Air Pollution Control - Organic Substances - Gases, Vapors or Particulates	2909.4390 Category Class 2
Sodium cumenesulphonate (CAS 28348-53-0) EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils relatifs à la formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Autres informations	Voir mode d'emploi de produit/etiquette.
Mode d'emploi	Conserver hors de la portée des enfants.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.